



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

---

## AVIS PUBLIC

### **Règlement N° 381 « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics »**

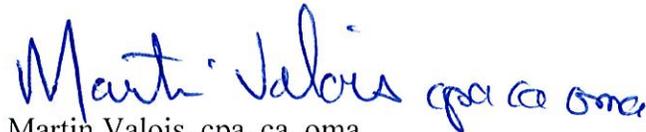
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le Directeur général et Secrétaire-trésorier de cette Ville :

QUE le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le 17<sup>ième</sup> jour d'août 2020 a adopté le règlement numéro 381 concernant les modalités de publication des avis publics.

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau du Directeur général et Secrétaire-trésorier en l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et que ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL, ce 18<sup>ième</sup> jour d'août 2020.

Le Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

  
Martin Valois, cpa, ca, oma